



## Coup et blessure, mes droits?

Par **touky**, le **09/10/2008** à **16:55**

Bonjour,  
voilà pour la petite histoire, je discutais tranquillement à la terrasse d'un bar avec des amis et au bout d'un moment j'ai eu le droit à un coup de poing porté au visage de la part du serveur sans aucune raison tout cela bien gratuitement, je n'ai pas de marque visible au visage... je suis allé porter plainte à l'hôtel de police, j'ai fait faire une ITT aux urgences...

Bref je souhaite savoir quelles sont les démarches pour faire une demande de préjudice...

merci pour votre aide

Par **citoyenalpha**, le **11/10/2008** à **14:17**

Bonjour

demandez à vos amis de vous fournir des témoignages écrits et précis surtout.

attention de ne pas écrire les mêmes lettres signées par des témoins différents!!! Le témoignage est un acte personnel. Chacun doit noter de quoi il a été témoin uniquement.

Forme lettre témoignage :

<http://www.anpec.net/lettres-types/assurance/modele-de-lettre-pour-un-temoignage-sur-l->

[honneur.htm](#)

Fournissez ces témoignages en appui de votre plainte.

Vous serez tenu informer de la suite donnée à votre plainte.

En cas de classement vous pouvez poursuivre l'auteur devant une juridction civile.

Vous pouvez demander des dommages-intérêts pour le préjudice moral.

La non provocation et le côté volontaire du coup sont des éléments aggravant il vous faudra bien appuyer sur ces points là.

750 euros et la condamnation aux frais (frais de déplacement chiffré et compensation journée d'absence au travail pour assister à l'audience : fournir fiche de paie pour preuve) suivant l'article 700 du code de procédure civile semblent raisonnable.

Restant à votre disposition